

Etat: 01 septembre 2009

Les relations entre les séfarades et les ashkénazes

La condition séfarade est une condition minoritaire. Si l'on évalue la population juive mondiale à 15 ou 16 millions, on ne trouverait que 3 ou 4 millions de séfarades au grand maximum. C'est dire qu'il convient d'aborder cette question par le biais plus général des rapports majorité/minorité.

a) Le défi de la coexistence

L'immigration séfarade, en même temps qu'elle renforce les communautés existantes identitairement ashkénazes, constitue un défi en ce qu'elle leur confère un statut particulier. Désormais, elles deviennent le lieu où s'éprouve la rencontre effective des deux grandes composantes du judaïsme, chacune apportant sa spécificité et ses richesses. A l'instar de l'Etat d'Israël, de la France, de l'Amérique Latine et du Canada, la Suisse romande, quoique dans une moindre mesure, se présente comme un laboratoire où s'expérimentent et s'entrechoquent les divers paramètres de la coexistence des Juifs ashkénazes et des Juifs séfarades.

Tout se passe comme si, deux frères se sont trouvés séparés par les aléas de l'histoire, l'un a vécu en terre chrétienne, l'autre en terre d'Islam. Et voici qu'après de longues années, ils se retrouvent face-à-face. Ils doivent se redécouvrir. Un apprentissage de la coexistence est nécessaire au cours duquel l'un informera l'autre de son histoire, de sa culture, de ses centres d'intérêt, de sa manière de vivre son judaïsme, de ses chants, de sa cuisine, de ses traditions. Cet apprentissage n'est pas évident. Parfois, il s'accompagne, de part et d'autre, de coups. Il y faut une dose considérable de patience, de la bonne volonté et surtout une ouverture d'esprit par laquelle le majoritaire doit faire place au minoritaire sans se sentir menacé.

Genève, notamment, tente d'œuvrer dans son microcosme à l'instauration d'une cohabitation harmonieuse, voire d'une unité avec plus ou moins de réussite. Subsistent encore, ici ou là, des notes discordantes, une certaine condescendance et des non-dits assourdissants qui freinent le processus d'au moins l'être-avec pour ne pas dire de l'être-pour par lequel se définit une communauté.

b) Les divers paramètres

Si au début de leur implantation, une salle a été allouée par les instances communautaires aux séfarades pour assurer leurs offices religieux (les textes fondamentaux sont certes semblables, mais la liturgie est passablement différente, les chants varient et, jadis, la prononciation de l'hébreu aussi), on n'a pas vu d'un bon œil la création de la synagogue séfarade Hekhal Haness. Ce qui, il faut le souligner, continue d'être une source de tensions.

Pour donner une image objective de ces rapports, il convient de ne pas occulter la question de la représentation dans les instances de décision. Certes, il y a des séfarades dans le Comité de la communauté, mais leur profil convient ou doit convenir aux « autochtones » ou se calquer sur leur conception de la religion, leur vision de la communauté et du peuple juif.

De même que l'on voudrait que la non-présence des séfarades dans les instances de la FSCI relève uniquement de la barrière de la langue.

c) La condition minoritaire

Sans doute, est-ce là le lot de toutes les minorités ! Pour autant cela ne signifie pas que l'on doive considérer l'identité séfarade comme une identité de seconde zone ou une identité résiduelle comme c'est encore souvent le cas. Le séfaradisme n'est pas un ethnisme ou un tribalisme. Ce n'est pas non plus un paradis perdu ou un romantisme au sens mélancolique ou irrationnel du terme. Ce n'est pas une nostalgie. C'est un certain rapport au monde et au judaïsme. Qui s'alimente aux sources vives de la tradition sans se fermer à la modernité qu'il a initié pour l'ensemble du peuple juif (cf la production culturelle du judaïsme espagnol et son impact sur la modernité juive). C'est pourquoi, l'application de la logique binaire est ici inadéquate : aux ashkénazes la science, la philosophie, les arts et les lettres, aux séfarades le méchoui, le couscous, la danse du ventre ou ce qui revient au même l'étalage des richesses.

Il y va d'une conception du peuple juif qui se nourrit de la parole révélée et qui n'entend pas banaliser cette parole. Il s'agit d'un mode d'être juif et d'être homme. Quelque chose de l'ordre du roman familial. Presque rien, mais ce presque rien est capital. Bien sûr, les souvenirs de famille ne remplacent pas à la longue un savoir, des connaissances, une tradition. Et les séfarades ont une noble et haute tradition qui est la partenaire à part entière de son homologue ashkénaze. Il s'agit d'un avenir du passé. Où le Juif est inconcevable sans le religieux.

C'est pourquoi, il convient de développer cet être-avec, dans le respect de la personnalité de chacun. Mettre en place les conditions du vivre ensemble dans un espace public et dans le contexte d'une histoire acceptée, de valeurs morales et religieuses partagées et de règles juridiques assumées. Vivre ensemble signifie rapprocher la communauté réelle de la communauté légale et non pas imposer les points de vue de la communauté légale à la communauté réelle.

C'est ainsi – en ne trahissant pas l'Alliance - que l'on pourra assurer la pérennité de l'ensemble du peuple juif tout en servant la société dans laquelle nous avons été accueillis.

David Banon, davidbanon@gmail.com

Observation légale

Des citations de tout ou partie de ce factsheet sont autorisées avec la référence « Factsheet FSCI »